

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

1

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 JANVIER 2011

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le 25 janvier 2011 à 20 heures à la salle Flore laurentienne située au siège social de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

SONT PRÉSENTS :

COMMISSAIRES:

Mmes Nathalie Boisclair, Francine Chabot, Lucie Désilets, Denise Girard, Michelle Laguë, Colette Larose, Nicole Leblanc et Chantale T. Renaud

MM Claude Denis, Roch Dumont, Alain Filion, Michel Gervais, Benoît Laganière, Sylvain Lévesque, Serge Mainville, Michel Parent, Jean-Claude Rousseau et Gilles Roy

Formant quorum sous la présidence de Mme Lucie Désilets.

COMMISSAIRE REPRÉSENTANT LES PARENTS:

Du primaire : M. Nicolas Léonard

COMMISSAIRES ABSENTS :

Mmes Chantal Boisselle, représentante des parents au secondaire et Lise Paquette
MM Normand Héroux et Gaëtan Paquet

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. André Byette, directeur général
M. Anthony Bellini, directeur général adjoint
Mme Monique Guillet, directrice générale adjointe
M. Daniel Ouimet, directeur général adjoint
Me Marylène Drouin, directrice du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
Mme Nicole Breault, directrice du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes
Mme Lucie Demers, directrice du Service des technologies de l'information
M. Dany Harton, directeur du Service des ressources matérielles
M. Denis Sylvestre, directeur du Service des ressources financières
M. Daniel Tremblay, directeur du Service des ressources humaines
Mme Ginette Vincent, directrice intérimaire du Service des ressources éducatives
M. Pierre Vocino, directeur du Service de l'organisation et du transport scolaire
Mme Annie Massicotte, conseillère en communication au Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

2

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 JANVIER 2011

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente, Mme Lucie Désilets, déclare la séance ouverte.
Il est 20 h.

PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL

La présidente présente le rapport annuel 2009-2010. Aucune question ou commentaire n'est émis par les personnes présentes.

59-CC-2010-2011

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Mme Denise Girard:

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance et moment de réflexion
 - 1.1 Présentation du rapport annuel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux:
 - 3.1 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 novembre 2010
 - 3.2 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2010
4. Parole aux élèves
5. Questions orales du public
6. Affaires de la Direction générale
 - 6.1 Reddition de comptes sur la délégation de pouvoirs
 - 6.2 Nomination à la direction du Service des ressources éducatives
7. Affaires du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
 - 7.1 Règlement sur l'authenticité des documents – adoption
8. Affaires du Service des ressources éducatives
 - 8.1 Comité consultatif des services aux EHDAA – désignation des représentants de la communauté
 - 8.2 Écoles offrant le programme d'anglais intensif sur 5 mois – dérogation au régime pédagogique – bulletin unique
 - 8.3 Écoles innovatrices – dérogation au régime pédagogique – bulletin unique
9. Affaires du Service des ressources humaines
10. Affaires du Service de l'organisation et du transport scolaire
 - 10.1 Frais administratifs facturés aux institutions privées – transport scolaire

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

3

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 JANVIER 2011

10.2 Frais supplémentaires facturés aux institutions privées – transport scolaire

11. Affaires du Service des ressources financières
12. Affaires du Service des ressources matérielles
13. Affaires du Service des technologies de l'information
14. Affaires du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes
15. Autres points
 - 15.1 Protecteur de l'élève
16. Questions orales du public
17. Parole aux commissaires
18. Parole aux commissaires représentant les parents
19. Ajournement ou clôture de la séance

60-CC-2010-2011

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2010

IL EST PROPOSÉ par Mme Nicole Leblanc que le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 novembre 2010 soit adopté avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

61-CC-2010-2011

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2010

IL EST PROPOSÉ par M. Claude Denis que le procès-verbal de la séance extraordinaire 14 décembre 2010 soit adopté avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

PAROLE AUX ÉLÈVES

Aucun élève n'a pris la parole.

QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Une personne a pris la parole.

REDDITION DE COMPTES SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Le directeur général présente la reddition de comptes sur sa délégation de pouvoirs couvrant la période du 18 novembre 2010 au 20 janvier 2011.

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

4

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 JANVIER 2011

62-CC-2010-2011

**NOMINATION À LA DIRECTION DU SERVICE DES RESSOURCES
ÉDUCATIVES**

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire Marie-Victorin doit pourvoir le poste de direction du Service des ressources éducatives;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection a été formé afin de procéder à la sélection de la candidate ou du candidat et de formuler au Conseil des commissaires sa recommandation;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection recommande à l'unanimité la nomination de Mme Sophie Latreille;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Nicole Leblanc :

QUE Mme Sophie Latreille soit nommée au poste de directrice du Service des ressources éducatives de la Commission scolaire Marie-Victorin;

QUE la date d'entrée en fonction de Mme Sophie Latreille à ce poste soit fixée au 14 février 2011;

QUE les conditions d'emploi soient celles prévues au *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal*.

Adoptée à l'unanimité

63-CC-2010-2011

RÈGLEMENT SUR L'AUTHENTICITÉ DES DOCUMENTS – ADOPTION

CONSIDÉRANT que l'article 172 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que les documents et les copies qui émanent de la commission scolaire ou font partie de ses archives, sont authentiques lorsqu'ils sont attestés par le président de la commission scolaire ou le secrétaire général;

CONSIDÉRANT que ce même article prévoit aussi que la commission scolaire peut autoriser, par règlement, d'autres personnes à authentifier des documents;

CONSIDÉRANT qu'un tel règlement avait été adopté le 31 août 1998, mais qu'il est nécessaire de le réviser;

CONSIDÉRANT que le projet de Règlement concernant l'authenticité des documents a été transmis à tous les conseils d'établissement et au comité de parents, conformément à l'article 392 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT que le projet de Règlement concernant l'authenticité des documents a été soumis au Comité consultatif de gestion, conformément aux articles 96.25, 110.13 et 183 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

5

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 JANVIER 2011

CONSIDÉRANT l'avis public donné le 16 décembre 2010, conformément à l'article 392 de la *Loi sur l'instruction publique*;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Benoît Laganière :

- 1° **QUE** le Conseil des commissaires adopte le Règlement concernant l'authenticité des documents tel que présenté;
- 2° **QUE** le Conseil des commissaires abroge et remplace le Règlement R15-98 concernant l'authentification des documents adopté le 31 août 1998;
- 3° **DE** publier un avis public indiquant la date de l'entrée en vigueur de ce règlement, conformément à l'article 394 de la *Loi sur l'instruction publique*.

Adoptée à l'unanimité

64-CC-2010-2011

**COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX EHDAA – DÉSIGNATION
DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 185 de la *Loi sur l'instruction publique*, il appartient au Conseil des Commissaires de désigner les organismes de la communauté qui font partie du Comité consultatif des services aux EHDAA;

CONSIDÉRANT que le Conseil des Commissaires a établi à trois le nombre de représentants de la communauté au sein de ce comité;

CONSIDÉRANT que les membres du Comité consultatif des services aux EHDAA de la Commission scolaire recommandent que les trois représentants de la communauté proviennent des organismes ci-dessous mentionnés :

- CLSC du territoire
- L'APEDRSM
- Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ);

CONSIDÉRANT que lesdits organismes sont intéressés à faire partie du Comité consultatif des services aux EHDAA;

IL EST PROPOSÉ par M. Serge Mainville :

QUE les organismes de la communauté au sein du Comité consultatif des services aux EHDAA de la Commission scolaire Marie-Victorin soient :

- un CLSC du territoire
- l'APEDRSM
- l'Office des personnes handicapées du Québec;

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

6

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 JANVIER 2011

65-CC-2010-2011

QUE les personnes suivantes soient désignées pour représenter ces organismes :

- Madame Sophie Surprenant, du CLSC Samuel de Champlain
- Madame Suzie Lessard, de l'APEDRSM
- Monsieur Bertrand Legault, de l'OPHQ.

Adoptée à l'unanimité

ÉCOLES OFFRANT LE PROGRAMME D'ANGLAIS INTENSIF SUR 5 MOIS – DÉROGATION AU RÉGIME PÉDAGOGIQUE – BULLETIN UNIQUE

CONSIDÉRANT l'article 222 de la *Loi sur l'instruction publique* qui édicte que la commission scolaire peut accorder une dérogation à une disposition du régime pédagogique pour favoriser la réalisation d'un projet pédagogique particulier applicable à un groupe d'élèves;

CONSIDÉRANT le Projet de répartition des services éducatifs offerts dans les écoles primaires pour l'année 2011-2012;

CONSIDÉRANT les modifications apportées au régime pédagogique, adoptées le 8 septembre 2010, en ce qui concerne le bulletin unique qui sera en vigueur à la rentrée scolaire 2011-2012, pour toutes les écoles primaires et secondaires du Québec;

CONSIDÉRANT que l'application du programme d'anglais intensif enseigné sur cinq mois implique que l'enseignement des autres disciplines se réalise sur l'autre période de cinq mois d'une année scolaire;

CONSIDÉRANT que l'évaluation est le processus qui consiste à porter un jugement sur les apprentissages, soit des connaissances et des compétences disciplinaires, à partir de données recueillies, analysées et interprétées;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Nicole Leblanc:

QU'une dérogation soit accordée aux dispositions du régime pédagogique relativement aux nombres d'étape soit **deux étapes par période de cinq mois** et à la fréquence d'évaluation des disciplines soit **un minimum de deux fois par année** pour les élèves inscrits dans un programme d'anglais intensif enseigné sur une période de cinq mois :

- Les élèves de 2^e année et de 4^e année de l'École internationale de Greenfield Park;
- Les élèves de 6^e année de l'école Gentilly inscrits dans le programme d'anglais intensif;
- Les élèves de 6^e année de l'école Pierre-Laporte inscrits dans le programme d'anglais intensif.

Adoptée à l'unanimité

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

7

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 JANVIER 2011

66-CC-2010-2011

**ÉCOLES INNOVATRICES – DÉROGATION AU RÉGIME PÉDAGOGIQUE
– BULLETIN UNIQUE**

CONSIDÉRANT l'article 222 de la *Loi sur l'instruction publique* qui édicte que la commission scolaire peut accorder une dérogation à une disposition du régime pédagogique pour favoriser la réalisation d'un projet pédagogique particulier applicable à un groupe d'élèves;

CONSIDÉRANT l'obtention, en janvier 2008, d'une dérogation relative au pourcentage et à la moyenne de groupe pour les écoles innovatrices;

CONSIDÉRANT les modifications apportées au régime pédagogique, adoptées le 8 septembre 2010, en ce qui concerne le bulletin unique qui sera en vigueur à la rentrée scolaire 2011-2012, pour toutes les écoles primaires et secondaires du Québec;

CONSIDÉRANT les demandes de dérogation aux dispositions du régime pédagogique au regard des pourcentages, des moyennes de groupe, de la pondération pour chacune des étapes et celle attribuée aux épreuves ministérielles faites par les trois écoles innovatrices du primaire (école des Quatre-Saisons, école Tourterelle, École des Petits-Explorateurs);

CONSIDÉRANT que la pédagogie mise en place dans les écoles innovatrices ne favorise pas la comparaison entre les résultats des élèves et que le mode d'évaluation préconisé s'actualise dans un contexte de formation continue;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Michel Gervais:

QU'une dérogation soit accordée aux dispositions du régime pédagogique relativement aux pourcentages, aux moyennes de groupe (art. 30.1), à la pondération déterminée pour chacune des étapes (art. 30.2) et celle définie pour les épreuves ministérielles (art. 30.3) pour l'école des Quatre-Saisons, l'école Tourterelle et l'École des Petits-Explorateurs.

Adoptée à l'unanimité

67-CC-2010-2011

**FRAIS ADMINISTRATIFS FACTURÉS AUX INSTITUTIONS PRIVÉES –
TRANSPORT SCOLAIRE**

CONSIDÉRANT que les règles budgétaires sur le transport scolaire 2010-2011 incluent dans le calcul de l'enveloppe budgétaire du transport des institutions privées;

CONSIDÉRANT l'ajustement récurrent au cadre financier 1997-1998, 1998-1999, 2004-2005, 2010-2011;

CONSIDÉRANT les frais administratifs reliés à l'organisation du transport scolaire des institutions privées;

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

8

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 JANVIER 2011

CONSIDÉRANT les frais des taxes non subventionnés par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

IL EST PROPOSÉ par Mme Nicole Leblanc :

QUE la Commission scolaire Marie-Victorin accepte de transporter pour l'année scolaire 2010-2011 les élèves résidant sur le territoire de la commission scolaire, dans le respect des ententes déjà signées en 1982 et 1983 pour les institutions privées suivantes :

- Collège Durocher St-Lambert (Pavillon Saint-Lambert et Durocher)
- Collège Notre-Dame-de-Lourdes
- Séminaire de la Très-Sainte-Trinité
- Collège Charles-Lemoyne de Longueuil (Pavillon I et II)
- École secondaire Saint-Paul
- Collège Jean de la Mennais

QUE les institutions privées défraient à la Commission scolaire Marie-Victorin un montant de 161,38 \$ par élève transporté en autobus scolaire;

QUE ces frais soient considérés comme étant la participation des institutions privées à l'organisation de leur transport scolaire.

Adoptée à l'unanimité

68-CC-2010-2011

**FRAIS SUPPLÉMENTAIRES FACTURÉS AUX INSTITUTIONS PRIVÉES –
TRANSPORT SCOLAIRE**

CONSIDÉRANT l'augmentation de la clientèle des institutions privées depuis la fusion des commissions scolaires en 1998;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), la Commission scolaire Marie-Victorin et les institutions privées;

CONSIDÉRANT l'obligation de la Commission scolaire Marie-Victorin de transporter les élèves des institutions privées;

CONSIDÉRANT le niveau de subventions octroyées par le MELS;

CONSIDÉRANT la possibilité pour la Commission scolaire Marie-Victorin de charger aux institutions privées un coût supplémentaire de transport pour l'écart entre le nombre d'élèves facturés en 1998 et le nombre d'élèves réels transportés au 30 septembre d'une année scolaire;

IL EST PROPOSÉ par M. Benoît Laganière :

QUE la Commission scolaire Marie-Victorin facture un montant supplémentaire de 627,00 \$ par élève aux institutions privées suivantes

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

9

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 JANVIER 2011

visées par une augmentation de clientèle :

- Collège Durocher St-Lambert (Pavillon Saint-Lambert et Durocher)
- Collège Notre-Dame-de-Lourdes

Adoptée à l'unanimité

AUTRES POINTS

Aucun autre point n'est traité.

PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

Aucun rapport n'est traité.

QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Aucune personne n'a pris la parole.

PAROLE AUX COMMISSAIRES

Trois commissaires ont pris la parole.

PAROLE AUX COMMISSAIRES REPRÉSENTANT LES PARENTS

Aucun commissaire représentant les parents n'a pris la parole.

AJOURNEMENT OU CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin à 21 h 30.

Présidente

Secrétaire générale

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

10

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 JANVIER 2011

